

*Interpellation présentée par le député:  
M. Gilbert Catelain*

*Date de dépôt : 7 juin 2006  
Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite** **Miliciens en service long engagés pour la surveillance de la zone frontalière**

Dans son interpellation IUE 265, Le député Eric Leyvraz rendait le Conseil d'Etat attentif au fait que le DDPS, apparemment sans consultation des cantons-frontièreS, prévoyait de décharger la sécurité militaire (troupe professionnelle) de ses engagements en faveur du corps des gardes-frontière et de les remplacer, au moins partiellement, par des miliciens (non professionnels) en service long.

La Conseil d'Etat, dans sa réponse du 5 avril 2006, démontre manifestement sa méconnaissance du dossier lorsqu'il répond : « *Compte tenu de ce qui précède, le corps des gardes-frontières ne devrait plus être renforcé par l'armée dès l'entrée en vigueur de l'Accord d'association à l'Espace Schengen pour notre pays* ».

L'historique des faits scrupuleusement inventoriés dans l'IUE 265, parmi lesquels la référence au communiqué de presse du 13 janvier 2006 de la Commission de politique de sécurité du Conseil des Etats, a fait l'objet d'un long article dans la Neue Zürche Zeitung en date du 23 avril 2006<sup>1</sup>.

On y apprend que le plan du DDPS de remplacer le renfort professionnel constitué de membres de la sécurité militaire (fondu de moitié ces dernières

---

<sup>1</sup> La décision du Bureau du Grand Conseil du 19 mai 2006 m'interdit de joindre une annexe à cette interpellation. Vous trouverez probablement cet article en consultant le site [www.nzz.ch/2006/04/23/il/articleE28FA.html](http://www.nzz.ch/2006/04/23/il/articleE28FA.html)

années) par des soldats de milice inexpérimentés de 20 ans en 2007 se heurte à une vive résistance.

Cette résistance est multiforme. Le directeur général des Douanes, le chef du corps des gardes-frontières, les syndicats, le personnel du corps des gardes-frontières sont opposés à l'engagement de non professionnels dans une tâche de sécurité civile. La Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police (FSFP) a également manifesté son opposition à ce projet dans un communiqué de presse diffusé conjointement avec le syndicat Garanto le mois dernier<sup>2</sup>. Selon la NZZ, différents cantons se sont montrés « *très sceptiques* ».

Car, contrairement à ce qu'affirme le Conseil d'Etat, le corps des gardes-frontières n'a jamais demandé un renforcement par l'armée. Ce renforcement est une décision du Conseil fédéral approuvée par le Parlement fédéral. Il est autorisé jusqu'à fin 2007.

Une telle volonté du DDPS et la politique du Conseil fédéral dans ce domaine sont contraires à l'esprit du code de déontologie policière du Conseil de l'Europe. Des miliciens, selon le projet élaboré par l'administration, seraient en droit de contrôler des personnes et d'avoir accès à des bases de données auxquelles même des agents de sécurité municipaux professionnels n'ont pas accès. En résumé, ils exerceraient toutes les compétences d'un garde-frontière et porteraient le même uniforme ; seul le badge serait différent. L'armée est entrée discrètement dans le jardin de la sécurité intérieure en 1997. Elle n'est pas près de le quitter.

---

<sup>2</sup> La décision du Bureau du Grand Conseil du 19 mai 2006 m'interdit de joindre une annexe à cette interpellation. Vous trouverez probablement cet article en consultant le site

[http://www.garanto-romandie.ch/index.php?option=com\\_content&task=view&id=60&Itemid=45](http://www.garanto-romandie.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=60&Itemid=45)

**Ma question au Conseil d'Etat est similaire à celle formulée dans l'IUE 265:**

*Le Conseil d'Etat est-il favorable à ce que la surveillance de la zone frontalière genevoise - l'une des plus dangereuses de Suisse - soit confiée, en partie et à long terme, à de jeunes miliciens frais émoulus de l'école de recrues, sans aucune expérience du terrain, ou privilégie-t-il encore l'exécution des tâches de police par les autorités civiles avant tout ? Respectivement compte-t-il demander au Conseil fédéral de revoir sa position ?*